

Caisse d'aide à la santé

Nous, du parti progressiste conservateur, estimons qu'en veillant à ce que les politiques fédérales tiennent suffisamment compte des aspirations provinciales légitimes, nous ferons beaucoup pour atténuer les tensions actuelles du régime de gouvernement qui a créé un conflit inutile au Canada et pour faire en sorte que le gouvernement et le Parlement du Canada traduisent fidèlement nos réalités actuelles.

Mlle Bégin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député d'Athabasca (M. Yewchuk) a dit être disposé à répondre à une question à la fin de son intervention. Pendant la plus grande partie de son intervention, il n'a cependant pas parlé de la Caisse d'aide à la santé mais plutôt de la recherche médicale. Nous reconnaissons qu'il serait bon de consacrer davantage de fonds à la recherche médicale. Il n'a parlé que quelques instants du bill à l'étude et c'est à ce propos qu'il a parlé de promesse rompue. J'ai essayé de montrer très clairement que tous les contrats soumis ont été signés et respectés. Je voudrais donc que le député explicite ses propos.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je crois savoir que la Caisse d'aide à la santé est un programme qui fut adopté en 1966 par le gouvernement libéral de l'époque. Il était prévu de verser 500 millions de dollars aux provinces pour financer les différents projets dont j'ai parlé dans mon discours. Le gouvernement fédéral avait pris cet engagement de bonne foi. C'était avant que le premier ministre et le ministre n'entrent en fonction et qu'ils n'appliquent leur optique bien spéciale des relations fédérales-provinciales.

En 1966, les provinces ont accepté cet engagement en toute bonne foi. A l'époque, on leur avait dit qu'il leur incombait de présenter des programmes de cinq ans et des projets particuliers. On leur avait laissé entendre que si elles se pliaient aux règles fixées par le gouvernement fédéral, les engagements seraient respectés. Le ministre n'honore pas des engagements. Quoi qu'elle fasse pour prouver le contraire, il reste que le gouvernement fédéral avait un certain engagement à l'égard des provinces et ce que ce dernier vient d'être dénoncé.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire quelques observations sur le discours que vient de faire le député d'Athabasca (M. Yewchuk); il est en effet le premier représentant des conservateurs à avoir pris la parole dans le cadre de ce débat. Ce discours est de la même veine que tous les discours prononcés par des députés de son parti, tant à la Chambre qu'au comité où l'on étudie actuellement le budget des dépenses. Les conservateurs s'opposent toujours aux réductions de dépenses proposées par le gouvernement, au niveau de la Caisse d'aide à la santé en l'occurrence, tout en affirmant explicitement ou implicitement qu'un gouvernement conservateur offrirait davantage aux Canadiens.

Je ne suis pas encore arrivé et n'arrive toujours pas à comprendre comment les conservateurs osent prétendre qu'ils diminueront les dépenses et qu'ils réduiront le nombre de fonctionnaires fédéraux de 20,000 pour chacune des trois années tout en s'élevant contre toutes les réductions que le gouvernement actuel propose. Les membres du parti conservateur devraient réfléchir à leur comportement que je trouve extrêmement malhonnête.

[M. Yewchuk.]

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je m'excuse d'interrompre le député. Je m'en abstiendrais s'il ne nous accusait pas d'être malhonnêtes, car j'ai déjà parlé. Je lui conseille de retirer ce terme désobligeant. Si le député n'avait pas dormi sur son siège pendant que je parlais, il m'aurait entendu exposer comment on pourrait épargner de l'argent à l'avenir en augmentant les dépenses consacrées à la recherche. Nous disons qu'à long terme, il est possible de réduire le coût des soins de la santé en intensifiant la recherche au Canada.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je signale au député qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'un sujet de controverse.

M. Orlikow: Comme vous l'avez pertinemment rappelé, monsieur l'Orateur, ce n'était pas là un rappel au Règlement, mais bien un point à débattre. Je ne dis pas que le député d'Athabasca était malhonnête. Je dis qu'il y a quelque chose de fautif, d'inexact et de malhonnête dans les arguments que nous servent constamment les députés du parti progressiste conservateur. Ils consacraient plus d'argent à la recherche médicale et scientifique ou aux affaires culturelles, comme l'a dit le député qui vient de quitter la Chambre, ou à l'agriculture ou à n'importe quoi d'autre, tout en réduisant considérablement les dépenses du gouvernement fédéral, sans diminuer les services. A l'instar du gouvernement conservateur du Manitoba, ils constateront, je pense, qu'il n'y a pas tant de gaspillage et que s'ils veulent économiser, ils devront forcément réduire la qualité du service.

• (1642)

J'aimerais parler surtout de la proposition que le gouvernement a faite et que M^{me} le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) a expliquée. Elle ne s'étonnera sans doute pas que nous ayons l'intention de voter contre ce bill. Ce bill s'inscrit dans le programme d'austérité annoncé par le gouvernement en septembre dernier et vise à différer et à réduire d'environ 29 millions de dollars certaines dépenses faites en vertu de la loi sur la Caisse d'aide à la santé adoptée il y a une bonne dizaine d'années. Dans le cadre des mesures annoncées on devait économiser 370 millions sur les programmes à frais partagés. On devait réduire de 150 millions le budget de la Caisse d'aide à la santé et réduire également de 220 millions les paiements de transfert aux provinces. En fait, le gouvernement fédéral a déjà dépassé son objectif et nous ne voyons donc aucune raison d'adopter ce bill. Le ministre hoche la tête en signe de dénégation. Néanmoins, nous avons les chiffres et, si elle n'est pas d'accord, elle aura tout le temps voulu pour les contester.

Voici les réductions budgétaires effectuées jusqu'ici: 55 millions sur les paiements de péréquation, 150 millions en différant le programme des services communautaires, 160 millions en différant la loi sur les services sociaux et 25 millions sur les transferts d'impôt sur le revenu à l'égard des services publics, ce qui donne au total 390 millions. Ce bill réduirait les dépenses d'encre 29.5 millions, ce qui donne en tout 420 millions.